

(Greenshield), de Saint-Antoine (Lennoxville), de Saint-Elie (Orford) et de Saint-Zénon (Picopolis).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-Norbert (Arthabaska), de Saint-Antoine (La Baie), de Saint-Silvère, de Saint-Guillaume (Upton), de Saint-David, de la Visitation, et de Saint-Bonaventure (Upton).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Saint-Médard, de Saint-Régis et de Saint-Louis-de-Gonzague.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Fête du titulaire de Saint-Henri (Boissonnault) ; solennité de ceux de Saint-Colomb (Cathédrale) et de Saint-Antoine (Chalk River, Bois-Frans et Madawaska).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Fête du titulaire de Saint-Henri (Mascouche) ; solennité de ceux de Saint-Norbert, de Saint-Antoine (Lavaltrie), de Sainte-Julienne, de la Visitation (Ile Dupas), de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 13 juin 1906.

LA grosse préoccupation est toujours de savoir ce qu'ont dit les évêques et ce que dira le pape. On aurait imaginé un nouveau projet de cultuelles, qui tiendrait compte des exigences de la hiérarchie. Ce projet, après avoir eu l'approbation ou les observations des évêques, serait soumis au Souverain-Pontife qui tranchera en dernier ressort.

— Ce projet est la mise en pratique de la parole de Mgr Touchet : " Il nous faut baptiser les cultuelles ". Mais il est à craindre que si elles sont trop baptisées le gouvernement ne les refuse absolument, et qu'en tout cas il ne demande, pour prix de sa condescendance, une certaine ingérence sur la nomination des évêques. Voilà la question telle qu'elle est posée à Paris. Ajoutons encore que le plan du gouvernement est de détruire la religion catholique en France ; il veut bien avoir encore un culte, mais soumis à son empire, et qui ne